

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 Janvier 2016

Convocations envoyées le vingt-deux Décembre deux mil quinze.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le huit Janvier deux mil seize sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
BIRAUD Sébastien
CHASTANG Marcel
DELLA-POLLA David
GARNIER Bernard
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Monsieur SALOMON Grégory.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur BIRAUD Sébastien.

Monsieur le Maire :

- ✚ Ouvre la séance à 20 h 00.
- ✚ Donne lecture du PV de la séance du 11 Décembre 2015.
Adopté à l'unanimité.
- ✚ Le 06 janvier 2016, entretien sur la fusion des Communautés de Communes avec Madame Martine EAP-DUPIN à Précy-sous-Thil, accompagné de Monsieur Michel GOULT (Messieurs Jean-Bernard BAUDON et Jean-Marie VIRELY étant indisponibles). Différents sujets ont été abordés.
Les réponses aux questions des Conseillers lors du dernier Conseil sont données :
Concernant les finances, les 3 taxes resteront ce qu'elles sont, elles resteront à la commune qui choisira le taux. Concernant le nombre de représentants, Epoisses en a actuellement 3, d'après Madame EAP-DUPIN, il ne devrait pas y avoir de changement.
Un relais serait possible entre Epoisses et Précy-sous-Thil pour l'office du tourisme.
- ✚ Informe que la Commission des Permis de Construire a émis un avis FAVORABLE sur le projet de construction d'un garage automobile, contrairement aux rumeurs.

Ordre du jour

N° 2016-001 – Fourniture de meubles (étagères) pour la salle de motricité :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel GOULT qui explique ses démarches auprès de fournisseurs sur les prix et la qualité.

L'entreprise MAVIPAL est retenue.

Devis : 1.486,62 € HT soit 1.783,94 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2016-002 – Fourniture d'une mini-chaîne pour la salle de motricité :

Sortie de Monsieur Bernard GARNIER.

Mini-chaîne + câble + support mural + tablette + pose.

Devis EXTRA Technique et Service : 279,23 € HT soit 335,08 € TTC.

Vote : Pour 14 – Abstention 1.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2016-003 – Travaux enveloppe cantonale :

Le Chemin de Nuremberg (VC 10) est proposé.

Enrobé + pavés vibreurs et passages souterrains pour évacuer l'eau.

Partie 1 : 47.617,00 €

Partie 2 : 39.375,00 €

86.992,00 € HT

Subvention 30 % : 26.097,60 €

Part communale : 60.894,40 € HT

Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT donne des précisions sur les distances des deux parties.

Un débat s'instaure au sujet du bureau d'études qui n'a fourni aucun plan.

Monsieur Hugues de GUITAUT demande que le bureau d'étude nous fournisse un descriptif des travaux détaillés ainsi que des plans précis.

Monsieur le Maire fera un courrier dans ce sens et convoquera la Commission des Chemins et Voiries.

Monsieur Michel GOULT propose de prendre rang pour ces travaux.

Vote : Pour 14 – Abstention 1.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2016-004 – Concession cimetière :

Pompes Funèbres GIRARD pour un décès à la Maison de retraite (Monsieur BARBOU).

Section C – Rang 22 – Place n° 8.

Durée : 30 ans.

Tarif : 300 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2016-005 – CR de la Commission réception des travaux (Chemin de la Fontaine) :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux effectués et réceptionnés.

Il reste un problème sur l'écoulement des eaux.

Un débat s'instaure au sujet des fossés et du profilé de la route. Les travaux peuvent-ils être faits par la Commune et non par une entreprise ? Si la Commune fait les travaux, l'entreprise ROUGEOT retire sa garantie.

Après réflexion, au vu des contraintes budgétaires existantes, il est décidé que les travaux seraient effectués par la Commune avec l'aide de volontaires.

- Il nous faut trouver une mini-pelle.

- Monsieur Hugues de GUITAUT propose de prêter un tracteur avec remorque pour 2 allers-retours.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

A.S.P.A. :

Distribution d'un courrier de Monsieur RACINE.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation.

Rappelle qu'Epoisses est commune requérante depuis quelques années.

Judo Club d'Epoisses :

Monsieur le Maire rappelle que le Judo Club a été mis en place par le SIVU.

Constata qu'aucun membre du bureau n'habite Epoisses. Le nouveau Président est Monsieur MARTINAUD à Magny-la-Ville.

Le SIVU ne peut plus recevoir le Judo car les horaires ne conviennent pas avec le planning des salles.

Un débat s'instaure au sujet des salles disponibles et des activités proposées à Epoisses.

Plusieurs salles pourraient être disponibles dans les environs d'Epoisses : Dojo à Semur, salle de Judo à Toutry, 3 gymnases à Semur, salles de Corrombles, Montberthault. Qui paie le chauffage ?

Monsieur David DELLA-POLLA demande des précisions.

Monsieur Jean-Marie VIRELY répond : le Judo a modifié les jours et horaires de ses cours. Les activités ont augmenté et il n'y a plus de place au planning des salles. Nous avons plus d'activités que de salles. Il a tenté de faire des compromis mais c'est difficile.

Monsieur Jean-Bernard BAUDON demande si l'on met à disposition la salle de motricité aux associations.

Le Conseil n'est pas favorable. Cette salle a été construite pour les écoles et non pour les activités sportives des associations.

Madame Marie-Thérèse PINTER précise que la salle du foot était réservée initialement aux autres activités. Demande si la commune ne pourrait pas proposer l'ERL à la Chorale afin de libérer une salle au SIVU.

Monsieur Hugues de GUITAUT demande s'il y aurait de la place à l'ancien Maximarché. Monsieur le Maire répond que non, il y a l'atelier des agents et une réserve pour stocker le matériel.

Monsieur le Maire propose la petite salle de l'ERL le mercredi ou la salle du Mille-Club à Toutry puisque cette salle est équipée pour le judo.

Une réunion sera organisée rapidement avec les membres du Judo (Président, Vice-Président, Trésorier), le SIVU (Jean-Marie VIRELY) et la Municipalité (Michel GOULT, Marie-Thérèse PINTER, Jean-Bernard BAUDON, David DELLA-POLLA, Philippe RENAULT) et Monsieur le Maire de Toutry.

N° 2016-006 – Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire dans le cadre de l'entretien professionnel :

Vu :

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76,

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

L'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 16 avril 2015 sur les critères proposés

Le Maire informe le Conseil Municipal que *"l'appréciation, par l'autorité territoriale, de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à l'établissement d'un compte rendu"*.

Le Maire rappelle que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé.

Le Maire précise également qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer lesdits critères et que ces derniers doivent notamment porter sur :

- ✚ Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs.
- ✚ Les compétences professionnelles et techniques.
- ✚ Les qualités relationnelles.
- ✚ La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Maire

PROPOSE à l'assemblée délibérante de retenir les critères suivants :

Critères retenus par le comité technique placé auprès du centre de gestion, lors de sa séance du 16/04/2015, pour ses collectivités et établissements publics affiliés

LES RÉSULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS PAR L'AGENT ET LA RÉALISATION DES OBJECTIFS :

- ▣ Implication dans le travail.
- ▣ Concevoir un projet.
- ▣ Conduire un projet.
- ▣ Mettre en application un projet.
- ▣ Qualité du travail effectué.
- ▣ Assiduité.
- ▣ Disponibilité.
- ▣ Initiative.
- ▣ Analyse et synthèse.
- ▣ Organisation.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES :

- ▣ Compétences techniques.
- ▣ Connaissance de l'environnement professionnel.
- ▣ Connaissances réglementaires.
- ▣ Appliquer les directives données.
- ▣ Autonomie.
- ▣ Entretenir et développer ses compétences.
- ▣ Qualité d'expression écrite et orale.
- ▣ Maîtrise des nouvelles technologies.
- ▣ Réactivité.
- ▣ Adaptabilité.
- ▣ Connaître les règles d'hygiène, de sécurité et d'incendie.

LES QUALITÉS RELATIONNELLES :

- ▣ Travail en équipe.
- ▣ Relations avec la hiérarchie.
- ▣ Relations avec les élus.
- ▣ Relations avec le public (politesse, courtoisie).
- ▣ Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel.
- ▣ Capacité d'écoute.
- ▣ Esprit d'ouverture au changement.

LA CAPACITÉ D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE OU, LE CAS ÉCHÉANT, À EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPÉRIEUR :

- ▣ Animer une équipe.
- ▣ Animer un réseau.
- ▣ Fixer les objectifs.
- ▣ Évaluer les résultats.
- ▣ Piloter.
- ▣ Conduire une réunion.
- ▣ Déléguer.
- ▣ Contrôler.
- ▣ Dialogue et communication.
- ▣ Communication.
- ▣ Négociation.
- ▣ Faire des propositions.
- ▣ Prendre des décisions.
- ▣ Faire appliquer les décisions.
- ▣ Prévenir et arbitrer les conflits.
- ▣ Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives.
- ▣ Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter les critères ainsi proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Loyer de la Cure :

Actuellement, le loyer payé par le Diocèse est de 572 €/an, au budget du CCAS.

Un courrier a été fait à l'avocat qui nous a proposé différentes solutions.

Monsieur le Maire propose 600 €/mois comme pour le notaire, afin d'avoir un loyer qui corresponde à la réalité.

Un débat s'instaure sur le montant du loyer et le risque que la maison paroissiale ferme ses portes.

Le projet de travaux mis en œuvre par la commune n'a pas été retenu par l'évêché.

La solution retenue par le Conseil est la négociation avec le Diocèse.

Monsieur Hugues de GUITAUT suggère de vendre le bâtiment si aucun accord n'est trouvé.

N° 2016-007 – Balayage des toits de l'église :

Devis de l'EURL BOIVIN Stéphane :

✚ Démoussage du toit de l'ex-local des pompiers : 1.195,00 € HT.

✚ Démoussage des toits de l'église : 3.084,30 € HT.

Montant total : 4.279,30 € HT soit 5.135,16 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux en Mai/Juin 2016 et demande des devis supplémentaires.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Informations :

⇒ Monsieur Hugues de GUITAUT propose de refaire le Chemin du Parc qui est communal. Il aurait besoin de 2 bennes de gratté. Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT propose le gratté situé sur la plate-forme de l'Aubépin.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 05/02/2016 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 05.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel